

Fiche programme

ERA-NEURON
Maladies du cerveau**Infos clés (appel 2019) :****BUDGET** : 2M€

Financier : ANR

Financement : **200 K€ maximum par partenaire / 250 K€ maximum pour le coordinateur****DEPOT RÉCURRENT** (1 fois par an) : en 2 étapes (mars : pré-proposition / juin : proposition complète)**SUBSISTE DANS HORIZON EUROPE** : *en discussion***Description générale :**ERA-NEURON est un **réseau européen de recherche (ERA-NET)** regroupant **16 agences de financements de la recherche de 14 pays et régions participants**.Le thème central de l'appel 2019 concerne le **développement de biomarqueurs pour les maladies du cerveau**. Les projets devront porter sur au moins l'un des axes thématiques suivants :**Recherche fondamentale** : développement et validation des biomarqueurs pouvant être utilisés comme signatures de la pathophysiologie associée aux maladies neurologiques et psychiatriques ;**Recherche clinique (jusqu'à la preuve de concept)** : sur les biomarqueurs utiles pour le diagnostic, la stratification des patients, le pronostic, le suivi ou la prédiction des réponses, ou les effets collatéraux pour des maladies neurologiques ou psychiatriques spécifiques.**Conditions d'éligibilité (appel 2019) :****Entités éligibles** : université / établissement d'enseignement supérieur, organisme de recherche public, **hôpitaux et autres établissements de santé**, entreprises ; PME**Consortium** : **entre 3 et 5 partenaires de pays différents éligibles au programme** (Belgique, Canada, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Italie, Lettonie, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Suisse)

L'inclusion dans le consortium de pays « faiblement représentés » tels que la Lettonie, la Roumanie et la Slovaquie augmente le nombre maximal de partenaires à 6. Un maximum de 2 partenaires par pays est accepté.

Périmètre : Les études portant sur les **maladies neurodégénératives ne seront pas éligibles** et les **essais cliniques ne seront pas financés par l'ANR** dans le cadre de cet appel.**Conditions de financement pour la France (appel 2019) :***Chaque entité éligible est financée par une agence de son pays ; par conséquent, les règles financières diffèrent d'un pays à l'autre. L'ANR financera exclusivement les partenaires français des projets sélectionnés.***Coûts directs éligibles** : **personnel en contrat temporaire, petit équipement, missions, consommables et animaux**, prestations de services (max. 50% du financement demandé par partenaire)**Coûts indirects éligibles** (frais de gestion) : **8% des coûts directs éligibles pour les organismes de recherche public** ; 68% des frais de personnel + 7% des autres coûts directs éligibles pour les autres organismes (non public)**Taux de financement** : **100% des coûts additionnels** pour les universités, EPST, EPIC, **hôpitaux**, organismes de recherche public ; 30% pour les entreprises ; 45% pour les PME.**Critères et étapes d'évaluation :**Trois critères principaux : **Excellence, Impact, Implémentation**

Pré-propositions évaluées par 3 évaluateurs.

Propositions complètes évaluées et classées par un panel d'experts internationaux.

Décision de financement sur la base de ce classement, et des budgets nationaux disponibles.

Délai entre le dépôt de la pré-proposition et l'invitation à soumettre un dossier complet: 2 mois environ

Début des projets : début 2020

Conditions de soumission :Soumission en deux étapes, sur un portail en ligne
Dossier en anglais**Spécificités pour la France :**Le coordinateur français doit obligatoirement appartenir à un organisme de recherche **public**.**Informations complémentaires :**

Contact ANR :

Dr. Sheyla Mejia-Gervacio

NeuronCalls@agencerecherche.fr

+ 33 1 78 09 80 14